



Certificat d'hérédité et porte fort

Par **algouche**, le **30/03/2013** à **10:48**

Bonjour, j'aurais souhaité obtenir un renseignement sur les certificats d'hérédité. Mon frère est décédé en octobre. Il était divorcé et n'avait pas d'enfant. Ma mère était donc son héritière et elle a établi un certificat d'hérédité pour la succession. Malheureusement ma mère est décédée en janvier avant même que la succession ait été débloquée. J'ai également établi un certificat d'hérédité pour la succession de ma mère. On m'a informé qu'avec un certificat d'hérédité les sommes ne devaient pas dépasser 5335,72€.

Dans mon cas je souhaitais savoir si il fallait prévoir 5335,72€ pour mon frère et la même somme pour ma mère ou uniquement 5335,72€ pour les deux successions confondues. Par ailleurs, est-ce que ces sommes sont imposables ou non?

Merci de vos réponses